



Référentiel de diplôme

**Certificat d'Aptitude
Professionnelle
agricole
en unités
capitablisables (UC)**

“Lad-cavalier
d'entraînement”

Référentiel de diplôme
Certificat d'aptitude professionnelle
agricole
spécialité "Lad-cavalier d'entraînement"



Sommaire

Référentiel professionnel	1
Contexte de l'emploi visé	3
Fiche descriptive d'activités	7
Situations professionnelles significatives	11
Référentiel de certification	13
Liste des capacités attestées par le diplôme	15
Unités capitalisables	17

Référentiel de diplôme
Certificat d'aptitude professionnelle agricole
spécialité "Lad-cavalier d'entraînement"

Référentiel professionnel

Le référentiel professionnel du certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAP agricole) spécialité «lad-cavalier d'entraînement» décrit les emplois de niveau V de salarié dans le secteur agricole des écuries de courses de trot et de galop.

Le référentiel professionnel est composé de trois parties : la première fournit un ensemble d'informations relatives au contexte des emplois visés, la deuxième partie est constituée de la fiche descriptive d'activités (FDA) et la troisième présente les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences.

1- Éléments de contexte socio-économique du secteur professionnel

1.1- Faits et chiffres

Les entreprises hippiques sous statut agricole représentent environ 39 000 emplois¹ répartis essentiellement entre :

- l'entraînement des chevaux de course avec environ 2 900 entreprises,
- le secteur de l'équitation de loisir et de compétition avec environ 7800 entreprises,
- le secteur de l'élevage avec environ 42 700 éleveurs dont 895 possèdent plus de 10 juments.

Ce référentiel concerne le secteur particulier des courses : courses de trot (trot attelé et monté) et de galop (plat et obstacle). En 2012, ce secteur comptait 2804 entraîneurs (environ 40% pour le galop et 60 % pour le trot) dont près de 860 sont employeurs de main d'œuvre. L'âge moyen des entraîneurs est de 49 ans . Le nombre de salariés est évalué à environ 4 000 avec une moyenne d'âge de 33 ans pour les hommes et 27 ans pour les femmes. Sur les 10 dernières années, l'évolution des emplois reste positive bien qu'un léger recul soit observé entre 2011 et 2012. Le taux de féminisation augmente : le nombre de femmes a doublé entre 2003 et 2012².

Plus de 18 000 courses en 2012, 60% pour le trot et 40% pour le galop, sont organisées dans les quelques 240 hippodromes en activité². En 2012, le nombre de chevaux entraînés est évalué à 28 100.

1.2- Types d'entreprises et/ou d'établissements du secteur des courses

Une écurie de courses accueille des chevaux afin de les entraîner et de les préparer au mieux aux courses publiques. On distingue par leur organisation et fonctionnement différents, les

écuries qui préparent les chevaux pour les courses de galop et celles qui les préparent pour les courses de trot. On les nomme entreprises d'entraînement avec à leur tête un entraîneur.

1.2.1- Écuries de galop

Les écuries sont généralement regroupées autour des centres d'entraînement (Chantilly, Maisons-Laffitte, Pau, Lyon...) avec mise à disposition d'infrastructures par France Galop ou par des sociétés de courses régionales. Elles se consacrent essentiellement à l'entraînement de chevaux de propriétaires. Certains entraîneurs ont leur propre installation.

Trois grandes régions de courses de galop regroupent 65% des effectifs de chevaux : Île de France, Sud-Ouest et Anjou-Maine.. 30% des écuries de galop emploient de la main d'œuvre salariée avec en moyenne 7,7 salariés par structure. Ce chiffre masque de grandes disparités : un quart des écuries ont plus de 10 salariés, les petites écuries (40%) ont moins de 3 salariés. Les emplois se caractérisent par une forte concentration géographique : près de la moitié est localisée à Chantilly et à Maisons-Laffitte.

Les grandes et parfois les moyennes écuries font appel à des prestataires extérieurs pour réaliser des tâches dévolues jusqu'alors aux salariés (nettoyage des boxes, transport des chevaux...).

1.2.2- Écuries de trot

Les écuries de trot sont des structures proches de l'agriculture, le propriétaire de trotteurs étant entraîneur, driver et éleveur. Il peut disposer d'une piste d'entraînement.

Cependant, on constate une tendance à la spécialisation des entreprises par activités : entraînement, pré-entraînement / débouillage, élevage.

Les écuries de trot dont l'organisation est principalement familiale emploient moins de main d'œuvre salariée que les écuries de galop. 30% des écuries de trot emploient de la main d'œuvre salariée, avec en moyenne 2,8 salariés par structure.

2- Emplois visés par le diplôme

2.1- Différentes appellations institutionnelles ou d'usage dans les entreprises

Pour le secteur des courses, il n'existe pas de fiche emploi ou métier du répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME) qui puisse être mise en correspondance avec les métiers décrits par les sociétés mères.

Les emplois sont régis par la convention collective des écuries de galop et de trot et sont désignés comme emploi salarié de :

- garçon de cour, cavalier d'entraînement pour le galop
- lad, lad jockey - lad driver pour le trot

2.2- Résumé du métier

Dans le secteur du galop, le cavalier d'entraînement assure les soins quotidiens aux chevaux et participe à leur entraînement pour les courses sous la responsabilité de l'entraîneur. Il(elle) peut assurer également les travaux d'entretien d'écurie (tâches réservées au garçon de cour quand il(elle) est présent dans les grosses structures), des pistes d'entraînement ainsi que du matériel. Il(elle) peut accompagner les chevaux aux courses (dans les grosses structures le garçon de voyage en a la charge). La monte en course est réservée aux titulaires de licences.

Dans le secteur du trot, le lad assure les soins quotidiens aux chevaux et participe à leur entraînement pour les courses sous la responsabilité de l'entraîneur. Il(elle) a également en charge les travaux d'entretien d'écurie, la petite maintenance des bâtiments, l'entretien des pistes d'entraînement ainsi que du matériel. Le lad jockey - lad driver est titulaire d'une licence qui lui permet de monter en course.

Les périmètres de ces métiers varient en fonction de la taille des entreprises, de l'expérience, des compétences et des aptitudes des salariés.

2.3- Place dans l'organisation hiérarchique de l'entreprise

Dans de nombreuses structures, en raison du faible nombre de salariés, le(la) titulaire de l'emploi est directement sous la responsabilité du chef d'entreprise.

Certains cavaliers d'entraînement, les lads jockeys - lads drivers travaillent pour le compte d'un entraîneur et peuvent monter en course pour ce dernier. Ils(elles) peuvent aussi monter en course pour d'autres entraîneurs, avec l'accord de leur employeur principal. Des conventions collectives réglementent leur activité.

Dans les grandes structures, le(la) titulaire de l'emploi peut être sous l'autorité du premier garçon ou bien être sous l'autorité d'un assistant entraîneur dans les écuries de galop.

2.4- Conditions d'exercice de l'emploi

Le cavalier d'entraînement travaille dans des écuries de galop, de plat et/ou d'obstacle. Le lad, lad jockey - lad driver exerce lui dans des écuries de trot.

Les emplois s'exercent au contact des chevaux. Il est nécessaire de respecter et d'appliquer strictement les consignes de sécurité, afin de prévenir et de limiter les risques liés à l'activité.

Le travail consiste à soigner et à entraîner quotidiennement les chevaux. Monter ou driver pendant plusieurs heures par jour requiert une bonne condition physique.

L'amplitude de travail est forte, la journée étant rythmée par les soins aux chevaux matin et soir et par l'activité de valorisation. Les entraînements se déroulent tôt le matin pour tenir compte du bien-être des chevaux.

Avec la multiplication des courses, le(la) titulaire de l'emploi est de plus en plus sollicité pour accompagner les chevaux plusieurs fois par jour (matinée, après-midi et soir en nocturne).

En fonction du calendrier des courses, le(la) titulaire de l'emploi est amené à travailler les week-ends et jours fériés. Les déplacements en France et à l'étranger sont fréquents.

Les activités d'entraînement mettent en œuvre un animal aux caractéristiques spécifiques. La connaissance et la compréhension de son comportement, l'approche de l'animal dans des conditions de sécurité satisfaisantes requièrent de vraies dispositions, une longue pratique et des compétences « d'homme de cheval ». Cela implique une organisation particulière du travail : le(la) titulaire de l'emploi suit en principe toujours les mêmes chevaux.

2.5- Degré d'autonomie et de responsabilité

Le(la) titulaire de l'emploi est responsable du travail et des soins aux chevaux, de l'entretien des bâtiments et du matériel.

Il(elle) est généralement autonome dans la réalisation des tâches qui lui sont confiées au quotidien. Cette autonomie se renforce par l'expérience professionnelle. La régulation de l'autonomie se fait par des échanges directs quotidiens avec le supérieur hiérarchique, généralement l'entraîneur.

2.6- Évolutions possibles des diplômés dans et hors de l'emploi

Dans le secteur des courses, l'évolution de la carrière du salarié dans l'emploi dépend essentiellement de deux facteurs :

- **La taille des entreprises.** Dans les écuries de courses de taille importante, le titulaire de l'emploi peut évoluer vers les postes de premier garçon. Dans les écuries de galop, il peut évoluer vers les postes de garçon de voyage ou d'assistant entraîneur.

- **Les compétences à cheval.** Des aptitudes physiques et mentales (gestion du stress, acceptation du risque...) peuvent permettre au titulaire de l'emploi de devenir driver ou jockey et de participer à des courses aussi bien régionales, nationales ou internationales.

Ces possibilités d'évolution sont réduites. Dans le secteur du galop, des impératifs de poids maximum sont incontournables.

Le transport de chevaux et les emplois sur les hippodromes constituent des possibilités d'évolution. Le(la) titulaire de l'emploi est chargé de l'entretien des pistes de courses, de la gestion des chevaux sur l'hippodrome (accueil, placement des chevaux dans les stalles de départ), du transport des chevaux, de l'entretien et de la fabrication des harnachements....

1 : *Annuaire écus 2012 (données 2011)*, Source : IFCE-OESC, d'après SIRE, FG, SECF, FFE

2 : *Observatoire social de l'activité d'entraînement de chevaux de courses en France , 2013 (données 2012)*

Liste des fonctions et activités exercées

La fiche descriptive d'activités (FDA) dresse la liste de l'ensemble des activités de l'employé titulaire de l'emploi/métier. Elles sont écrites, par convention, sans pronom personnel, les activités pouvant être conduites par une femme ou par un homme. La FDA ne décrit pas les activités exercées par un titulaire de l'emploi en particulier, mais correspond au cumul de toutes les configurations d'emploi des personnes occupant les emplois/métiers visés par le diplôme. Certaines activités exercées par les titulaires de l'emploi ne le sont que dans certaines structures et en fonction de leur organisation.

Il convient de préciser que les activités mentionnées dans la FDA sont réalisées en appliquant en permanence les règles et les consignes en matière de qualité, d'hygiène, de sécurité, de prévention des risques professionnels, et de préservation de l'environnement (y compris de lutte contre le réchauffement climatique).

Fonctions et activités

1- Organisation du travail

- 1.1- prend connaissance des consignes et au besoin les fait expliciter
- 1.2- organise son travail en fonction des différentes tâches à effectuer
- 1.3- prépare le matériel, les équipements, les installations, les fournitures

2- Communication interne et externe

- 2.1- rend compte de ses activités à son responsable, oralement ou par écrit, sur tout document papier ou support informatisé prévu à cet effet
- 2.2- alerte son supérieur hiérarchique des anomalies concernant le comportement et la condition des chevaux et de tout autre dysfonctionnement constaté
- 2.3- échange des informations avec ses collègues de l'entreprise
- 2.4- s'informe du fonctionnement de l'entreprise, de son organisation, de sa gestion et de ses partenaires
- 2.5- contacte des intervenants extérieurs (fournisseurs, vétérinaires, transporteurs)

3- Contrôle et mise en œuvre de la sécurité

- 3.1- applique en toute situation les mesures de prévention liées aux risques professionnels
- 3.2- met en œuvre les mesures nécessaires à la sécurité des tiers (publics, visiteurs, clients...)
- 3.3- met en œuvre les mesures nécessaires à la sécurité des chevaux (circulation des chevaux, utilisation du matériel...)
- 3.4- vérifie la conformité des matériels, équipements et installations aux normes de sécurité.

4- Entretien courant des bâtiments, du matériel, des installations, des terrains de travail, des engins

- 4.1- assure les travaux d'entretien courant d'écurie
 - 4.1.1- cure les boxes manuellement ou mécaniquement
 - 4.1.2- suit la gestion automatisée de l'évacuation des effluents de l'élevage suivant la structure
 - 4.1.3- vérifie l'état de la litière et la renouvelle en fonction des besoins
 - 4.1.4- nettoie les mangeoires et abreuvoirs
 - 4.1.5- nettoie et désinfecte régulièrement les locaux

4.2- entretien le matériel, les bâtiments, les installations et les engins

- 4.2.1- contrôle l'état du matériel, des bâtiments, des installations et des engins
- 4.2.2- effectue des opérations d'entretien des bâtiments, des installations et des abords
- 4.2.3- effectue des opérations d'entretien courant des matériels et des engins (tracteurs, aplatisseur...)

4.3- entretient la sellerie et les harnachements

- 4.3.1- assure la propreté des protections, tapis, couvertures
- 4.3.2- entretient les harnachements (selles, brides, enrênements, protections)
- 4.3.3- contrôle l'état des harnachements

4.4- participe à l'organisation des bâtiments (stabulations, boxes modulables ...)

- 4.4.1- participe à l'aménagement et à l'entretien des terrains de travail
- 4.4.2- peut aménager et entretenir des prairies (clôtures, points d'eau, fertilisation, récolte de foin...)
- 4.4.3- entretient les espaces dédiés au travail des chevaux en utilisant un tracteur

5. Observation et détection

5.1- observe le comportement de chaque animal vis à vis de l'homme et des autres animaux, et apprécie son bien-être

5.2- apprécie l'état de santé des chevaux

- 5.2.1- contrôle les zones sensibles : membres, dos, passage de sangle, tête, organes génitaux...
- 5.2.2- détecte les comportements anormaux et les signes externes de maladies ou de problèmes sanitaires

5.3- repère les anomalies et apprécie leur degré de gravité

- 5.3.1- détecte une boiterie

6- Soins quotidiens aux chevaux

6.1- prépare et distribue l'alimentation des animaux

- 6.1.1- vérifie la qualité des aliments et de l'eau
- 6.1.2- prend connaissance des rations à distribuer à chaque animal
- 6.1.3- prépare les aliments en fonction des consignes (barbotage, mashes ...)
- 6.1.4- distribue les aliments en fonction des plans de rationnement établis
- 6.1.5- intervient pour que l'approvisionnement en eau soit assuré
- 6.1.6- vérifie que les animaux consomment normalement les aliments.

6.2- procède au suivi sanitaire

- 6.2.1- déplace et contient les animaux pour les traitements et les interventions diverses (prophylaxie, traitements anti-parasitaires...) sous l'encadrement du responsable ou du spécialiste
- 6.2.2- contribue au diagnostic par l'observation de l'évolution du comportement de l'animal malade
- 6.2.3- enregistre les interventions sanitaires dans un cahier de soins, en version papier ou numérique
- 6.2.4- peut réaliser des traitements simples en fonction d'un plan de prophylaxie ou de traitements prescrits selon les consignes du responsable et/ou du vétérinaire

- 6.2.5- peut réaliser un dépannage d'urgence en maréchalerie (déferrer, remettre un clou, un fer, taille des sabots)

6.3- met en œuvre les mesures d'hygiène

- 6.3.1- effectue le pansage, le toilettage et la tonte des chevaux
- 6.3.2- douche un équidé
- 6.3.3- évalue l'état des pieds et de la ferrure

6.4- conduit des activités de reproduction

- 6.4.1- surveille l'état sanitaire des juments et étalons
- 6.4.2- veille au bon déroulement de la gestation et de la mise bas des poulinières
- 6.4.3- peut assurer les soins nécessaires post mise bas
- 6.4.4- surveille la période d'élevage du poulain sous la mère
- 6.4.5- peut contribuer à l'éducation du jeune poulain
- 6.4.6- peut réaliser le sevrage

7- Entraînement des chevaux

7.1- effectue le travail quotidien du cheval selon le programme d'entraînement

- 7.1.1- vérifie les acquis d'un poulain ou d'un cheval nouvellement arrivé ou débourré par une autre personne
- 7.1.2- utilise différents matériels spécifiques : bride, selle, enrênements, protections, sulky, dresseuse, road-car, voiture d'attelage...
- 7.1.3- met en place le matériel et vérifie l'ajustement
- 7.1.4- monte ou attelle
- 7.1.5- effectue le pansage du cheval après le travail (finit le cheval)
- 7.1.6- peut travailler le cheval à la longe, en liberté, sur le plat, à l'obstacle.
- 7.1.7- applique le programme de remise en forme du cheval

7.2- peut participer à la présentation des chevaux pour une épreuve ou une vente

- 7.2.1- prépare le cheval (pansage, toilettage...)
- 7.2.2- présente le cheval en main et le met en valeur

7.3- participe à des courses

- 7.3.1- peut monter et/ou driver en courses
- 7.3.2- accompagne un cheval aux courses

8. Organisation du transport des équidés

8.1- prépare le déplacement

- 8.1.1- prépare la feuille de route
- 8.1.2- prépare le véhicule (van, camion)
- 8.1.3- prépare le matériel (selles, sulky...)
- 8.1.4- prépare les aliments
- 8.1.5- vérifie la validité des vaccins

8.2- prépare les chevaux pour le transport et l'arrivée

- 8.2.1- met en place les protections
- 8.2.2- surveille l'état et le comportement des équidés
- 8.2.3- embarque puis débarque les chevaux en veillant aux conditions de sécurité

8.3- conduit les chevaux ou les accompagne pendant le transport

- 8.3.1- peut assurer le transport (pour les titulaires des permis et qualifications requises selon la législation en vigueur)
- 8.3.2- s'assure du bien-être des chevaux à l'embarquement, durant le transport, au débarquement
- 8.3.3- intervient en cas de problème
- 8.3.4- s'assure de bonnes conditions d'hébergement et de sécurité à l'arrivée

Les tableaux suivants présentent les situations professionnelles significatives de la compétence, c'est à dire les situations qui mettent en jeu les compétences-clés des emplois types ciblés par le diplôme. Par nature, elles sont en nombre réduit.

Le(la) salarié(e) qui maîtrise ces situations professionnelles significatives serait donc à même de mobiliser les mêmes ressources pour réaliser toutes les activités correspondant à l'emploi type.

Ces situations sont regroupées par champs de compétences selon les ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée.

Situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences

Champs de compétences	SPS	Finalités
Entraînement des équidés	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation du programme d'entraînement des équidés ● Préparation des chevaux à la course 	Assurer un entraînement optimal en vue d'augmenter les performances en courses
Entretien des équidés	<ul style="list-style-type: none"> ● Distribution des aliments et abreuvement des équidés ● Entretien courant des équidés ● Exécution de traitements et d'interventions préventifs et curatifs 	Satisfaire les besoins nutritionnels des chevaux, les maintenir en bonne santé et dans un état de bien-être
Entretien des matériels, équipements et bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> ● Vérification de l'état du matériel, des équipements et bâtiments ● Entretien et rangement des matériels et équipements ● Entretien des bâtiments 	Maintenir la fonctionnalité des matériels, des équipements et des bâtiments
Communication en situation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ● Signalement des anomalies après observation des chevaux et/ou des cultures, des matériels et bâtiments ● Enregistrement et transmission des données relatives aux travaux en cours 	Fournir des informations utiles à la prise de décision, à la traçabilité et à l'organisation du travail

Référentiel de diplôme
Certificat d'aptitude professionnelle agricole
spécialité "Lad-cavalier d'entraînement"

Référentiel de certification

Le référentiel de certification du diplôme est constitué par la liste des capacités attestées par le diplôme et les modalités d'évaluation.

Les capacités sont déterminées à partir de l'analyse des emplois et du travail, en fonction des objectifs éducatifs et d'insertion professionnelle, citoyenne et sociale visés par les certifications du Ministère chargé de l'agriculture.

Elles sont de deux ordres :

- des capacités générales, identiques pour toutes les spécialités du CAP agricole du Ministère chargé de l'agriculture et
- des capacités professionnelles spécifiques à la spécialité.

Capacités générales

CG1- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

CG1.1 - Prendre position dans une situation à caractère social et civique

CG1.2 - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante

CG2- Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

CG2.1- S'exprimer à travers une réalisation personnelle

CG2.2- Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel

CG3 - Interagir avec son environnement social

CG3.1 - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication

CG3.2 - S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif

Capacités professionnelles

CP4. Réaliser des soins courants aux équidés

CP4.1 Réaliser des manipulations et interventions courantes sur les équidés

CP4.2 Réaliser des travaux liés à l'alimentation et à l'entretien des équidés

CP5. Réaliser l'entraînement des équidés

CP5.1 Mettre en œuvre le programme d'entraînement des équidés

CP5.2 Préparer les chevaux pour les courses

CP6. Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments

CP6.1 Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements, installations et bâtiments

CP6.2 Effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation

CP7. S'adapter à des enjeux professionnels locaux

Le CAP agricole spécialité « lad-cavalier d'entraînement » est un diplôme organisé et délivré en unités capitalisables (UC) spécifiques à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage. Les UC peuvent être obtenues indépendamment et sont valables pendant une durée de 5 ans.

Chaque UC correspond à une capacité du référentiel de certification.

Les règles communes de l'évaluation des diplômes en UC du ministère chargé de l'agriculture sont définies par note de service.

Capacités et UC générales		
Capacités	Unités capitalisables	Prescriptions spécifiques
CG 1	UCG 1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux - Prendre position dans une situation à caractère social et civique - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante	
CG 2	UCG 2 : Mettre en oeuvre des actions contribuant à sa construction personnelle - S'exprimer à travers une réalisation personnelle - Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel	
CG 3	UCG 3 : Interagir avec son environnement social - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication - S'approprier les normes et cadres de référence d'un collectif	
Capacités et UC professionnelles		
CP 4	UCP1 : Réaliser des soins courants aux équidés - Réaliser des manipulations et interventions courantes sur les équidés - des travaux liés à l'alimentation et à l'entretien des équidés	Évaluation en situation professionnelle
CP 5	UCP2 : Réaliser l'entraînement des équidés - Mettre en œuvre le programme d'entraînement des équidés - Préparer les chevaux pour les courses	
CP 6	UCP3 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements, installations et bâtiments - Effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation	
CP 7	UCARE : S'adapter à des enjeux professionnels locaux	

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Service de l'enseignement technique

Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des diplômes de l'enseignement technique
1 ter avenue de Lowendal - 75700 Paris 07SP

Juillet 2016